



Hermillon

Mairie

Bulletin communal

N° 46

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2006

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU- MORRUGARES, Patrick ALLARD.

Absents représentés : Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)
René VOISIN (procuration à François ANDRE)

Absent : Jean-Jacques BEROUD

Ordre du jour

- 1 - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2005 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement
- 2 - Affectation des résultats 2005 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement
- 3 - Taux d'imposition 2006 des taxes directes locales
- 4 - Chalets d'alpage
- 5 - Carrefour zone artisanale des Contamines
- 6 - Achat de terrains
- 7 - Attribution de subventions
- 8 - Budget Primitif 2006 - Commune
- 9 - Budget Primitif 2006 - Service de l'eau et de l'assainissement
- 10 - Adhésion au CAUE
- 11 - Transformation du poste d'agent administratif qualifié en poste d'adjoint administratif
- 12 - Demande de subvention quartier de l'Echailon
- 13 - Modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne
- 14 - Lieux d'examens pour les oraux du baccalauréat
- 15 - Questions diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 janvier 2006

DECISIONS

1 - Compte de gestion 2005 et compte administratif 2005 de la commune

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune s'élèvent à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 739.511,99 €

Recettes : 1.296.545,80 €

Soit un excédent de : 557.033,81 €

Section d'investissement

Dépenses : 1.331.077,99 €

Recettes : 1.091.668,60 €

Soit un déficit de : 239.409,39 €

Vote : approbation du compte de gestion : **unanimité**

Vote : approbation du compte administratif : **unanimité** (M. le Maire s'est retiré pour le vote)

- Compte de gestion 2005 et compte administratif 2005 du service de l'eau et de l'assainissement

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif s'élèvent à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 90.639,44 €

Recettes : 94.226,98 €

Soit un excédent de : 3.587,54 €

Section d'investissement

Dépenses : 74.763,69 €

Recettes : 123.832,42 €

Soit un excédent de : 49.068,73 €

Vote : approbation du compte de gestion : **unanimité**

Vote : approbation du compte administratif : **unanimité** (M. le Maire s'est retiré pour le vote)

2 - Affectation des résultats 2005

Commune : l'excédent de fonctionnement de 557.033,81 € est reporté pour 317.623,81 € en section de fonctionnement et affecté pour 239.410 € en réserves en section d'investissement.

Vote : **unanimité**

Service de l'eau et de l'assainissement : l'excédent de fonctionnement de 3.587,54 € est reporté pour 3.587,54 € en section de fonctionnement.

Vote : **unanimité**

3 - Vote des taux d'imposition 2006 des taxes directes locales

Ils restent inchangés par rapport à 2005.

Taxe d'habitation : 6,58 %

Taxe foncier bâti : 9,68 %

Taxe foncier non bâti : 52,28 %

Informations

« Œufs de Pâques »

Rendez-vous
dimanche 16 avril 2006
à 10 h 30
à la salle polyvalente
pour la chasse aux œufs
de Pâques

Association

« Mamabé »

L'Assemblée Générale
de l'association aura
lieu :
le Samedi 08 avril 2006
à la salle polyvalente
d'Hermillon
à 14 h

Trésorerie de St Jean de Maurienne

Transfert des bu-
reaux à compter du
19 avril 2006 à
l'adresse suivante :
100 rue du Grand Coin
BP 97
73300 St Jean de Mau-
rienne
Bureaux fermés ex-
ceptionnellement les
19,20 et 21 avril 2006

Etat Civil

Naissances

Juliette Perrine
RANCHOUP
05/03/2006

Kahina MEGDOUD
22/03/2006

4 - Chalets d'alpages

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 5 janvier dernier de surseoir à la demande de participation financière de la commune de Le Châtel pour la réalisation d'un abri de berger dans le secteur du Grand Coin. Après des rencontres avec les différents partenaires, la commune d'Hermillon accepte de participer financièrement à hauteur de 2.000 € maximum.

Vote : unanimité

5 - Carrefour zone artisanale des Contamines

La commune de Pontamafrey demande à la commune d'Hermillon si elle envisage de participer financièrement aux travaux de requalification de la zone des Contamines. Compte tenu de la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne pour l'aménagement des zones artisanales ce dossier leur sera transmis. La pose des mats d'éclairage public et des bandes rugueuses sera effectuée rapidement.

6 - Achat de terrains

Lors de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2005, Monsieur le Maire avait exposé le montant proposé par le service des domaines pour les acquisitions de terrains pour la construction de la digue en rive droite du ruisseau.

Les membres du conseil municipal avaient alors souhaité des explications complémentaires et reporté la décision.

A ce jour, les domaines n'ont pas donné suite à nos sollicitations, le conseil municipal décide donc de fixer les prix d'achat afin d'engager l'opération.

Trois propositions d'indemnisation sont présentées :

1) achat à 8 € le m² des terrains en zone plane et à 0,50 € en talus

2) achat à 25 € le m² des terrains en zone plane et à 0,50 € en talus

3) achat à 10 € le m² en zone plane et en zone talus.

Le conseil municipal, délibère comme suit :

Vote : 1ère solution : 9 pour
2ème solution : 2 pour
3ème solution : 3 pour
et retient la 1ère proposition.

7- Attributions de subventions 2006

Après avoir étudié l'ensemble des demandes de subventions, la commission des finances propose les attributions suivantes :

- ✓ l'Amicale des donneurs de sang : 50 €
- ✓ L'Association des Parents d'Enfants Inadaptés : 380 €
- ✓ L'Association Mamabé : 400 €
- ✓ Basket Club Mauriennais : 40 €
- ✓ Club des Aînés Ruraux : 600 €
- ✓ Comité des fêtes : 1800 €
- ✓ Hand Ball Club : 40 €
- ✓ Les Bleuets de Maurienne : 240 €
- ✓ Judo Club : 120 €
- ✓ Le Colporteur : 7.225 €
- ✓ U.A.M. : 80 €
- ✓ Handisport : 100 €
- ✓ MLD VTT : 80 €
- ✓ Nautic Club : 200 €

Vote : Pour : 13 (une non participation au vote)

8 - Budget Primitif 2006 - Com- mune

Après réunions de la commission des travaux et de celle des finances, les principaux travaux proposés et retenus par le conseil municipal figurent en annexe.

Le budget primitif 2006 de la commune s'élève à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1.163.148 €

Recettes : 1.163.148 €

Section d'investissement

Dépenses : 2.271.625 €

Recettes : 2.271.625 €

Vote : 12 pour - 2 abstentions

Informations

Salon du Livre

L'Association

« Le Colporteur »

a lancé un appel à candidatures pour un ou une chargé(e) de mission pour le salon du livre.

Poste à temps partiel

Niveau bac+2 des

métiers du livre et de la communication

Rassemblement des costumes de Maurienne

Le prochain rassemblement est prévu : le dimanche 18 juin 2006

à Aiguebelle.

La commune

d'Hermillon dispose de deux costumes de type « féminins » qu'elle met à la disposition des personnes intéressées.

Se faire connaître en mairie avant le 20 avril 2006

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs ouvre ses portes pendant les vacances de Pâques.

Informations au centre de loisirs des

Chaudannes

Tél .04.79.64.11.93

9 - Budget primitif 2006 - Service de l'eau et de l'assainissement

Principaux travaux retenus :

- aménagement quartier de la Rua
- schéma directeur d'assainissement

Le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement s'élève à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 96.662 €

Recettes : 96.662 €

Section d'investissement

Dépenses : 261.125 €

Recettes : 261.125 €

Vote : 12 pour - 2 abstentions

10 - Adhésion au C.A.U.E.

Le conseil décide d'adhérer au CAUE qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en Savoie. Cet organisme conseille les élus dans leurs décisions en offrant une assistance technique et permet d'obtenir des subventions. La cotisation s'élève à 53 € (0,50 € par habitant).

Vote : à l'unanimité

11 - Transformation du poste d'agent administratif qualifié en poste d'adjoint administratif

Le conseil accepte de transformer le poste d'agent administratif qualifié en poste d'adjoint administratif à partir du 1er avril 2006.

Vote : à l'unanimité

12 - Demande de subvention pour l'assainissement du quartier de l'Echaillon

Décision reportée

13 - Modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne

Le conseil municipal approuve la modification de l'article 8 des statuts du syndicat ainsi rédigé : « Le syndicat est institué pour une durée illimitée à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat »

Vote : à l'unanimité

14 - Lieux d'examen pour les oraux du baccalauréat

Le conseil renouvelle son appui à la fédération des conseils de parents d'élèves afin que les élèves puissent passer les oraux du bac à St Jean de Maurienne ou Chambéry.

Danielle BOCHET informe qu'une subvention d'un montant de 1525 € a été accordée par le conseil général pour l'achat de livres ou autres documents destinés à la bibliothèque. Un groupe de travail sera constitué pour le choix des acquisitions.

François ANDRE nous informe :

- de la prise en charge financière de la réfection du mur à Chateaufeuillet par la Communauté de Communes cœur de maurienne.
- de la fin prochaine des travaux à Parapet (l'enrobé final sera réalisé au mois de juin)
- du bilan des animations de la commune

Yves DURBET :

- annonce que la date du 11 avril 2006 a été arrêtée pour la fin de l'opération foncière du remembrement-aménagement. Il propose de créer un groupe de travail pour le suivi et l'évolution de ce dossier. Un document sera élaboré et présenté en Conseil Municipal.

- dit que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne prendra en charge les travaux de débroussaillage sur différents secteurs de la commune (Sur les Conches, Plan Fey, Le Pommier, Fromentière, les Platres Dessous, Champessuit) ainsi que la création d'une piste pour désenclaver le secteur des Soirs à partir des Plâtres et une canalisation d'eau pour Montandré à partir de Champessuit.

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

« Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus préremplie. Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie. Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai. Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars. Les bulletins adressés par vos employeurs ou vos organismes de retraite vous parviendront à la date habituelle ».

COMMUNIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MAURIENNE

Le SIRTOM Maurienne lance à partir de janvier 2006 une action destinée à réduire les volumes de publicités non adressés distribuées aux particuliers et aux entreprises. Pour cela, elle a mis à disposition gratuitement dans toutes les mairies et autres lieux publics de la vallée des autocollants Stop-Pub. Posé sur votre boîte à lettres, cet autocollant marquera votre refus de recevoir des publicités non adressées. Vous pourrez cependant toujours recevoir les publications institutionnelles (Etat, département, commune...) et les publicités adressées. Avec ce Stop-Pub, vous allégerez votre boîte à lettres (et votre volume de déchets) de 40 kg de papier/an. A l'échelle de la Maurienne, ce sont ainsi près de 700 tonnes de ces déchets non désirés qui doivent être traités chaque année; coûtant ainsi à chaque contribuable. En optant pour le Stop-Pub, vous contribuerez à alléger le volume des déchets et par conséquent le coût de traitement de ceux-ci tout comme vous pouvez le faire en triant ou en compostant vos déchets. Pour plus d'infos : SIRTOM : 04 79 59 92 28

STAGIAIRE MEDIATHEQUE

Thomas RABILLER, étudiant à l'IUT services et réseaux de communication au Bourget du Lac effectuera un stage de fin d'étude à la mairie du 11 avril au 16 juin 2006. Au delà de son travail en mairie et dans la continuité de son intervention de l'été dernier, nous souhaitons qu'il assure des plages d'ouverture de la médiathèque et de l'espace numérique. Dans ce cadre Thomas pourra vous recevoir afin de consulter des informations sur Internet, il pourra aussi vous aider dans vos recherches et vos démarches administratives (télé-déclaration ...). Il pourra aussi accompagner ceux qui le désirent pour leur premiers pas sur Internet, ou sur un ordinateur. En plus des réponses personnalisées, il pourra effectuer à votre demande des mini-formations dans le domaine de l'informatique et de l'Internet : utilisation de messagerie, recherche sur Internet, création de site Internet, création de web-blog, traitement de texte, tableur, base de données, photographie numérique, retouche photo, infographie, format musicaux, et vidéo. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître à la mairie, ou prendre contact avec Thomas, Les horaires d'ouvertures seront consultables au tableau d'affichage devant la médiathèque. L'accès à la consultation, aux conseils et aux formations est libre et ne donnera pas lieu à facturation.

Détail des investissements inscrits au budget primitif 2006

- ✍ Construction de la digue en rive droite du ruisseau (achat de terrains)
- ✍ Remembrement-aménagement
- ✍ Quartier de la Rua (rénovation de la voirie et enfouissement des réseaux)
- ✍ Travaux sur bâtiments communaux :
 - portes sur ancienne scierie
 - insonorisation du clocher
 - réalisation d'un accès handicapés à la mairie et rénovation de l'entrée
 - réfection de la salle des échos (salle polyvalente)
 - alimentation photovoltaïque du chalet de la Platière
- ✍ Aménagement route de la Cascade - secteur Parapet -
 - éclairage public
 - mise en place d'une fontaine en pierre
 - installation d'un abri bus sécurisé
- ✍ Etude de la traversée de la commune : du pont de la RD77 à la sortie amont du village -
- ✍ Entretien de la forêt communale
- ✍ Acquisitions :
 - citerne et remorque pour arrosage des fleurs
 - débroussailleuse
 - matériel et mobilier de bureau
 - mobilier salle polyvalente (chaises salle des murs-mures)
 - remplacement des jeux de la cour des écoles
 - jardinières devant l'église
 - lampadaires route de la Tour
 - containers semi-enterrés pour le tri sélectif à l'entrée du village
 - éclairage public Z.A. de Pontamafrey
 - plaques des rues de l'Echaillon
 - illuminations de Noël

A.F.P. « LES CABLES d'HERMILLON »

AVIS AUX PROPRIETAIRES

L'indemnisation des propriétaires aura lieu en 2006 et sera réglée par virement bancaire.

Si vous n'aviez pas fourni votre relevé d'identité bancaire lors de la précédente indemnisation ou que vos coordonnées bancaires ont changé, vous voudrez bien transmettre vos références bancaires auprès des services de la mairie.

AGENDA

L'Assemblée Générale de l'Association est prévue le 19 mai 2006

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR LE :

« BRULAGE DE DECHETS VERTS ET DE PAILLE »

L'interdiction de principe :

« Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit » (article 84 de l'arrêté préfectoral portant règlement sanitaire départemental). Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités, et des déchets de jardin. Le même article prohibe également la destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble, sauf dérogation accordée s'il n'existe pas d'autre moyen possible d'élimination.

Conséquence :

Les particuliers disposant d'un jardin d'agrément ou d'un potager peuvent s'équiper de composteur individuel. (renseignements auprès du SIRTOMM).

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE DE SERVITUDES

Le Préfet informe le public qu'il sera procédé, du 3 avril au 13 avril 2006 inclus, à une enquête de servitudes sur le projet de construction d'une canalisation de transport de gaz entre Argentine et Hermillon sur le territoire de la commune d'Hermillon.

Les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées du 3 avril au 13 avril 2006 en mairie.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie le jeudi 13 avril 2006 de 15 h à 17 h 30